

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 24 novembre 2021 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

BECKER Patrick	MEDVES Jean-François
COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland
LUCCHINI Marc	BAUR Denis
MELEO Guy	FEUVRIER Alieth
POUGET Clémence	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	PARPETTE Jerry
SCHULTZ Laurent	RECH Serge
VEINNANT Bernard	FATTORELLI Viviane
ZIEGLER Damien	GUERMANN Bernard
BEY Michèle	PHILIPPE Lionel
CORAZZA Jean-Luc	SEGURA Olivier
HATRI Aïcha	SCHIVRE Marc
HOLSENBURGER Alexandre	TACCONI Pierre
JURCZAK Serge	

Procurations :

SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
ROBINET David	a donné procuration à	PARPETTE Jerry
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier
WEIS Mathieu	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PAQUET Michel	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
DEUTSCH André	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
HERGAT Michel	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
ACKER Christine	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha

Absents excusés :

VETZEL Caroline	ZENNER Bernard	BARRILARO Jérémy	GRILLO Marie
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle		

Absents non excusés :

ANDRE René	WATRIN Audrey	TSCHIERSCHE Laurent	REBSTOCK-PINNA Alexandra
LOPICO Aurélie	SCHUTZ Sylvie	FERRERO Marc	
ABATE Patrick	BRUSCO Stéphane	HERFELD Marie-Laurence	

La séance débute à 19h32.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 14
Absents : 16

Pendant le point 10 :

Départ de Monsieur SCHITZ Denis pendant le point 10.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 14
Absents : 17

La séance se termine à 21h31.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU
SCHMIDT Matthieu, Assistant Financier du SMiTU

POINT 20 – DELIBERATION N°2021/I-82 - ELECTION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TRANS FENSCH

Vu la délibération n°2020/I-24 du comité syndical du 9 septembre 2020 relative à la désignation des élus au sein de la société publique locale (SPL) Trans Fensch ;

Vu la délibération n°2021/I-19 du comité syndical du 14 avril 2021 relative à l'installation Monsieur Cédric FRADELLA ;

Considérant que les membres du comité syndical désignés pour siéger en tant que représentants permanents du SMiTU au sein du conseil d'administration de la SPL Trans Fensch étaient les suivants :

1. Monsieur Marc LUCCHINI
2. Monsieur Patrick BECKER
3. Monsieur Bernard VEINNANT
4. Monsieur Jean-François MEDVES
5. Monsieur Serge JURCZAK
6. Monsieur Alexandre HOLSENBURGER
7. Monsieur Maurice LORENTZ
8. Monsieur Pierre TACCONI
9. Monsieur Patrick VUILLEMARD

Considérant la délibération du conseil municipal de Stuckange en date du 26 mars 2021 et désignant Monsieur Cédric FRADELLA comme représentant au sein du Comité Syndical du SMiTU en lieu et place de Monsieur Patrick VUILLEMARD ;

Considérant l'adhésion par substitution de la Communauté de Commune de Cattenom et Environs et la réinstallation de Monsieur Maurice LORENTZ ;

Le Président propose de réinstaller Monsieur Maurice LORENTZ en tant que membre du comité syndical pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Trans Fensch et lance un appel à candidature pour remplacer dans cette instance Monsieur Patrick VUILLEMARD ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de procéder au vote à main levée ;
- de désigner deux représentants permanents du SMiTU au sein du conseil d'administration ;
- d'autoriser les représentants permanents nouvellement réélus du SMiTU au CA désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (membre de commissions etc.).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de procéder au vote à main levée ;
- de désigner M. SEGURA Olivier, délégué de la commune de Stuckange, et M. LORENTZ Maurice, délégué de la Communauté de Commune de Cattenom et Environs, représentants permanents au sein du conseil d'administration ;
- d'autoriser les représentants permanents nouvellement réélus du SMiTU au CA désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (membre de commissions etc.).

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 25 novembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER